

**Décision du  
modifiant la décision du 27 janvier 2015  
portant désignation des membres du CHSCT spécial Musées**

La directrice, chargée des musées,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2014 instituant les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère chargé de la culture ;

Vu la décision fixant la composition du CHSCT spécial Musées du 10 décembre 2014 ;

Vu la décision du 27 janvier 2015 portant désignation des membres du CHSCT spécial Musées,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de la décision du 27 janvier 2015 susvisée, les mots : « Madame Nathalie RAMOS » sont remplacés par les mots : « Madame Chantal FOREST ».

**Article 2**

A l'article 3 de la décision du 26 janvier 2015 susvisée, les mots : « Monsieur Didier ANTONINI » sont remplacés par les mots : « Madame Nathalie RAMOS ».

**Article 3**

La directrice, chargée des musées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait à Paris, le **27 JAN.** 2016

Marie-Christine LABOURDETTE

